

# COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion Restreinte du Lundi 13 Février 2023

## INFORMATIONS IMPORTANTES

### Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

#### - Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

#### - Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

#### - Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

#### - Le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

## RAPPEL

### Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

**6.1 - 1.** Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

## FUTSAL D2

### 25150432 – CHOISY LE ROI AS 1 / KB FUTSAL 3 Futsal D2 du 12/02/23

Courriel de CHOISY LE ROI AS 1 du 10/02/23 signalant une rencontre U18 Futsal de Ligue R2 N3/C prioritaire a la même heure.

*La Commission reporte la rencontre au 26/02/2023.*

Prévenir l'équipe adverse.

### 25150464 – CITOYEN DU MONDE 2 / VITRY ASC 2 Futsal D2 du 25/03/23

Courriel de CITOYEN DU MONDE 2 du 08/02/23 signalant une rencontre de Ligue R3/A prioritaire a la même heure.

*La Commission reporte la rencontre au 25/02/2023.*

Prévenir l'équipe adverse.

### 25150408 – RUNGIS US / CHOISY AS Futsal D2 du 14/02/23

Courrier et accord des deux clubs (via footclub) du 13/02/23.

*La Commission note que cette rencontre se déroulera le 18/02/23 à 14h15 Stade l'Ens à Cachan.*

Possibilité de disputer les rencontres en **Rappel** ci-dessous avant la date indiquée avec accord des 2 clubs et de la commission

**Rappel**

25165637 – VITRY CA 2 / CHAMPIGNY CF 2 Futsal D1 du 19/01/2023

Remis au 16/02/23

25150424 - CHEVILLY LARUE ELAN (2) / VERS L'AVANT 1 Futsal D2 du 09/12/2022

Remis au 17/02/23

25150420 – CHOISY LE ROI AS 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 2 Futsal D2 du 26/11/22

Remis au 05/03/23

## **Coupe du Val De Marne**

25471066 – KB FUTSAL 3 / CRETEIL FUTSAL US Coupe VDM Futsal du 17/02/23

Courriel de la LPIFF du 07/02/23. Match reporté de Ligue le même jour de l'équipe de CRETEIL FUTSAL US 1.

*La Commission reporte la rencontre au 24/02/2023.*

Prévenir l'équipe adverse.

## **CLUBS ENGAGES EN CRITERIUM JEUNES FUTSAL**

Nous demandons aux clubs engagés qui n'ont pas pu faire de FMI pour leurs rencontres jouées d'envoyer les feuilles de matchs par mail à : [futsalvaldemarne@gmail.com](mailto:futsalvaldemarne@gmail.com)

Par ailleurs, nous vous rappelons de définir un référent FMI pour chaque catégorie.

## **FMI ou Feuilles de match manquantes**

**APRES 2 APPELS DE FEUILLE DE MATCH – MATCH PERDU PAR PENALITE AU CLUB RECEVANT (Article 44.2 DU RSG 94)**

### **Appel de Feuille de Match**

**(Rappel RSG 94) 44.2** - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récurrence au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

### **1<sup>er</sup> Appel de Feuille de Match**

**25150452 : KB FUTSAL 3 / CHEVILLY LARUE ELAN 1 Futsal D2 du 03/02/2023**